



RÈGLEMENT PARTICULIER

BAD EXPRESS 7

27 et 28 SEPTEMBRE 2025

Art 1 – Dispositions Générales :

1.1 - Le tournoi se déroulera selon les règles du Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad ainsi que du règlement particulier ci-après. Tous les participants au tournoi s'engagent à respecter le « Code de Conduite des Joueurs » et le « Code de Conduite pour les entraîneurs, les officiels d'équipes et les officiels techniques » qui seront affichés sur le lieu du tournoi.

2.1 - Le Juge-Arbitre principal sera CERCUS Juliette. Le responsable GEO du tournoi sera LOPEZ Clément.

Art 2 - Autorisation du tournoi :

2.1 - Le tournoi est autorisé par la ligue PACA de Badminton et par la FFBad sous le numéro d'autorisation : en cours de validation.

Art 3 - Pré-requis compétiteur :

3.1 - Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la FFBaD ne faisant l'objet d'aucune suspension, de catégories Minimes, Cadets, Juniors, Séniors et Vétérans et de classement inférieur ou égal à N2.

3.2 - Tout joueur participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence.

3.3 - La participation est autorisée dans 2 tableaux par joueur : Double Homme, Double Dame le samedi et Mixte le dimanche. Un tableau de double intergenre pourra être proposé aux joueurs.

3.4 - Le tournoi se déroulera à **l'UFR STAPS de Nice 261 Bd du Mercantour 06200 Nice les 27 et 28 septembre 2025.**

3.5 - Les joueurs s'inscrivent au tournoi sans choisir leur catégorie de classement. Ils seront automatiquement mis dans le tableau correspondant à leur classement 14 jours avant la compétition.

3.6 - En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur, désigné sur le formulaire d'inscription et présent pendant la durée de la compétition. Le représentant du joueur se doit d'être à ses côtés au moment du pointage des présents et de la vérification d'identité. Le Juge-Arbitre peut interdire la compétition aux joueurs se présentant sans représentant à la compétition. Si une délégation de responsabilité est donnée à un autre adulte, celui-ci doit en attester par une lettre écrite remise au Juge-Arbitre lors du pointage des présents.

Art 4 - Conception des tableaux :

4.1 - Le comité d'organisation, dimensionne la compétition pour avoir un maximum de tops de 8. Il organisera le nombre de tableau et le nombre d'inscrits avec cet objectif. Dans la mesure du possible le club mettra en place des petites finales sur chaque top. La majorité des tops seront constitués de 2 poules de 4 avec 2 sortants par poule.

4.2 - Les matchs de Double Hommes et Double Dames auront lieu le samedi.

4.3 - Les matchs de Mixtes auront lieu le dimanche.

4.4 - Pour le tournoi, le nombre de participants est limité. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée en se basant sur la date de réception des fiches d'inscription.

4.5 - Les organisateurs se réservent le droit, sous le contrôle du Juge-Arbitre, de modifier les poules et/ou tableaux, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi (suppression de tableaux, association de séries, poule unique).

4.6 - L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation du programme.

4.7 - Les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Art 5 - Déroulement du tournoi :

5.1 – Les joueurs sont convoqués 1 heure avant le début théorique de leur match. Ces derniers pourront donc être lancés dans ce délai. Il est important que les joueurs s'informent donc du déroulement de la compétition.

5.2 - Tout joueur devra se présenter sur le terrain désigné avec un nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match (minimum 2 raquettes, boisson, serviette...).

5.3 - Les joueurs auront le droit de sortir du terrain pendant les arrêts de jeu à 11 dans chaque set ainsi qu'entre chaque set mais, ils devront être de retour à 40 s à l'arrêt de jeu de 11pts et à 1 min 20 entre les sets sinon ils pourront être sanctionnés par le Juge Arbitre de la salle.

5.4 - Le plateau de Jeu est uniquement réservé aux Juges Arbitres, aux organisateurs, aux joueurs ainsi qu'aux conseillers uniquement entre les sets. Merci de respecter le nombre de conseillers par terrain, 2 par joueur ou équipes.

5.5 - Une tenue correcte comprenant des chaussures fermées adaptées au plateau de jeu devra être portée par les conseillers des joueurs.

5.6 - Derrière chaque terrain seront positionnées 2 chaises pour les conseillers, ces chaises ne devront pas être déplacées.

5.7 - Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.

5.8 - Dès l'appel de leur match, les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match, ils devront tester leurs volants au début de ces 3 minutes, (test des volants, échauffements et changements de tenues).

5.9 - Un joueur sera déclaré gagnant en remportant le match en question en 2 sets gagnants d'au moins 21 points.

5.10 – Un match pourra être lancé en avance avec l'accord des joueurs.

Art 6 - Dopage et suivi de traitements :

6.1 - L'utilisation de substances et de tout moyen destiné au dopage est prohibée.

6.2 - La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère des Sports.

6.3 - Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au Juge-Arbitre avant son premier match du tournoi.

Art 7 - Arbitrage et Juge-Arbitrage :

7.1 - Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Un joueur sera déclaré vainqueur après l'obtention de 2 sets gagnants.

7.2 - Tout joueur pourra faire appel au Juge Arbitre, à tout moment du tournoi. Celui-ci désignera, si possible, un arbitre (ou faisant office).

7.3 - Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 5 minutes pourra être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le niveau de la compétition.

7.4 - Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.

7.5 - Contestation d'une décision : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

7.6 - Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD est exigée sur les terrains. Le règlement des tenues sera affiché dans la salle.

Art 8 - Temps de repos :

8.1 - Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quel que soit la discipline.

8.2 - Le temps de repos pourra être réduit avec l'accord express de l'intéressé(e).

8.3 - Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

Art 9 - Forfaits :

9.1 - En cas de forfait d'un participant, une paire de double peut être remplacée par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente (si le tableau n'est pas encore commencé) dans l'ordre de celle-ci.

En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur défaillant ne peut être remplacé que par un joueur inscrit au tournoi, avec priorité aux joueurs figurant en liste d'attente. Ces remplacements respectent l'article 13 du Règlement Général des Compétitions. Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.

Art 9.2 - Le joueur forfait ou blessé, après le tirage au sort **du 21 septembre 2025** devra envoyer un justificatif avant 5 jours à la Ligue PACA de Badminton (forfait@sudbad.fr) sous peine de 2 mois de suspension sur toute la France, (tournois et interclubs).

Art 10 - Volants :

10.1 - Le volant officiel de la compétition est le **Victor Queen**.

10.2 - Les volants seront à la charge des joueurs.

10.3 - En cas de litige le volant choisi sera le volant officiel du tournoi à la vente dans la salle.

10.4 - Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, filins, lampes...) sera compté et une fois au service puis faute en jeu.

Art 11 - Infrastructures :

11.1 - Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

11.2 - Les joueurs sont priés de respecter la propreté de la salle, des vestiaires et des sanitaires.

Art 12 - Inscription au tournoi :

Art 12.1 : La feuille d'inscription devra obligatoirement nous parvenir avant le **19 septembre 2025 à 23H59**.

Art 12.2 : Aucune inscription ne sera enregistrée sans règlement.

Art 12.3 : Le prix de l'inscription est de 20 euros pour 1 tableau et de 25 euros pour 2 tableaux.

Art 12.4 : Le tirage au sort aura lieu le **21 septembre 2025**.

Art 12.5 : Les têtes de séries seront déterminées au CPPH du **18 septembre 2025**.

Art 12.6 : Les droits d'inscriptions, passé le délai de la date limite d'inscription, seront remboursés en cas de force majeure et sur présentation d'un certificat médical ou attestation de travail.

Art 12.7 : Le nombre de joueurs est limité aux **180 premières inscriptions**.

Art 12.8 : Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

Art 12.9 : Pour l'envoi et le règlement de l'inscription nous vous recommandons la méthode électronique par envoi du formulaire via e-mail à **cbn.tournoi@gmail.com** et règlement par **virement (libellé votre virement « BX7_<votreclub> »)**. Ci-après le RIB pour procéder au règlement :

<p style="text-align: center;">Titulaire : CBN CLUB BADMINTON DE NICE</p> <p style="text-align: center;">Référence bancaire : 30002 03256</p> <p style="text-align: center;">0000070713U 74</p> <p style="text-align: center;">IBAN : FR50 3000 2032 5600 0007</p> <p style="text-align: center;">0713 U74 BIC – Adresse SWIFT : CRLYFRPP</p>
--

A défaut la méthode postale reste disponible, envoyez votre chèque à l'ordre « **Club Badminton de Nice** », accompagné de votre inscription à l'adresse suivante :

<p style="text-align: center;">Mr VERON Mathias</p> <p style="text-align: center;">96 corniche fleurie</p> <p style="text-align: center;">06200 Nice</p>

Art 13 - Récompenses :

Art 13.1 : L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est faible.

Art 13.2 : Des lots, boîtes de volants ou bons d'achat constitueront les récompenses pour les finalistes et vainqueurs de chaque tableau.

Art 14 – Droit d'image :

Art 14.1 : La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants par le Club Badminton de Nice à des fins de promotion du CBN et de son tournoi.

Le Comité Organisateur se réserve la possibilité, sous contrôle du Juge-Arbitre, et de manière exceptionnelle de prendre toutes mesures dérogatoires de portée générale ou individuelle, au présent règlement dans l'unique objectif de veiller au bon déroulement du tournoi pour chacun, à l'accueil et à la sécurité des joueurs dans le respect des règles FFBaD, de l'équité et de l'esprit sportif.

Le CBN

KNOBLOCH Elodie

Le Juge-Arbitre

CERCUS Juliette